

# Présentation et discussion autour du livre *Grèves et contestations ouvrières en Suisse 1969-1979*.

## Les grèves de l'industrie des arts graphiques en Suisse: résistance à l'emprise du travail mort?

Infokiosque, Buvette de l'îlot 13, mardi 4 juin 2019 à 19h.

### CAHIER DE TEXTES

**Après la rencontre avec Métro-Boulot-Kino au Silure et la discussion autour du travail gratuit, on continue à réfléchir autour du travail et de sa critique.**

*La Suisse a connu un cycle de grèves ouvrières dans la période qui va de 1969 à 1979 environ. Ce cycle de grèves étonne au pays de la paix du travail. Le plus souvent, il s'agit de grèves sauvages, c'est-à-dire sans soutien syndical, voire en opposition avec les syndicats. Ces grèves coïncident avec des changements importants dans les techniques de production et, dès 1973, avec une disparition importante de postes de travail.*

Parmi les secteurs où ces mouvements sont très présents dans cette période figure l'industrie des arts graphiques, c'est-à-dire l'ensemble des métiers liés à l'imprimerie. Les conflits dans ce secteur sont de bons exemples des tensions de la période.

D'une part, ils s'appuient sur un mouvement syndical très développé et existant de longue date. D'autre part, le secteur est confronté à une considérable modification des techniques utilisées. La période 1969-1979 correspond en effet à l'abandon de l'impression typographique et au passage à l'offset. *Une large part des emplois existants est remplacée par des machines. C'est le passage du travail vivant au travail mort.*

On verra que même les groupes combattifs ont des difficultés à appréhender ce passage et à formuler une position ouvrière sur ces mutations.

*Et nous, qu'avons-nous à dire de cette transformation du travail ? Préférons-nous être remplacés par des machines si c'est pour aller plus souvent à l'Infokiosque ?*

En 1975, les ouvriers de l'imprimerie du Courrier envisagèrent une reprise en coopérative. Ils renoncèrent en remarquant qu'ils seraient forcés d'agir comme leur patron: de licencier pour mécaniser. Car le travail mort, dit le vieux Karl M., tire les prix vers le bas et chasse le travail vivant ou le transforme en produit de luxe. *Cette tension condamne-t-elle toutes les formes alternatives de production à l'insignifiance ou à l'auto-exploitation (ou aux deux) ?*

On peut lire le cahier de textes ci-joint avant la séance. On trouvera à l'Infokiosque les mardis et au Silure les vendredis des exemplaires du livre.

**Le vendredi 7 juin 2019, au Silure, des membres du collectif Interfoto montreront des images issues de leurs reportages sur le travail en Suisse dans les années 1970-1980 et parleront de leur propre travail.**

## Chronologie 1970-1980

	<b>Luttes et actions syndicales</b>	<b>Développements techniques</b>
Juillet 1971	Grève sauvage à l'imprimerie du <i>Journal de Genève</i> organisée par le Comité de base – Imprimerie.	
1972		Arrêt de la fabrication des linotypes
1973	Brochure <i>Que faire dans le syndicat ?</i> Élection de membres du Comité de base au comité de la section genevoise de la FST.	
Courant 1974		<i>La Tribune</i> passe à la photocomposition pour le journal : 90 licenciements.
Juillet 1974	Dénonciation de la convention collective nationale des typographes. Refus de la SSMI d'accorder le renchérissement.	
22-24 janvier 1975	Grève et occupation de l'imprimerie du <i>Courrier</i>	
15 avril 1976	Fermeture de l'imprimerie du <i>Courrier</i>	
20 octobre 1976	La FST Genève propose trois revendications : semaine de 40 heures sans diminution de salaire ; intégration des auxiliaires dans le statut des qualifiés ; treizième mois pour tous.	
1 <sup>er</sup> janvier 1977	Préavis de grève pour les trois revendications genevoises avec échéance au 31 mars	
18-20 avril 1977	Grève à Genève	
1 <sup>er</sup> juin 1979	La CCT des typographes entre en vigueur avec une semaine de 40 heures. C'est la première semaine de 40 heures conventionnelle en Suisse.	
Courant 1979		L'imprimerie de <i>La Suisse</i> passe à la photocomposition.
12 novembre 1980	Grève nationale des arts graphiques (55 heures) sous l'égide du nouveau syndicat SLP. L'objectif est d'ouvrir les négociations sur la CCT.	
1 <sup>er</sup> décembre 1980	Grève nationale des arts graphiques	

Niveaux de salaires dans l'industrie des arts graphiques  
*Dictionnaire historique de la Suisse, v° Arts graphiques*

					Horlogerie
	Ouvriers	Employés	Ouvrières	Employées	Ouvriers
1939	1,86				1,42
1960	4,87	9,17	2,28	8,23	4,55
1980	15,80	18,54	10,03	13,50	11,65
1992	34,71	36,77	27,88	27,79	29,56
1996	36,81	39,00	29,57	29,47	31,35

Emploi dans l'industrie des arts graphiques  
*Statistique historique de la Suisse HSSO, 2012. Tab. F.2b.*

	Postes de travail	Dont temps pleins	Dont temps partiels
1950	37'079	36'216	863 (2,3 %)
1960	50'946	49'430	1'516 (3 %)
1970	63'469	55'744	7'725 (12%)
1980	59'819	49'979	9'840 (16,4%)

Bernard Degen, « Syndicat du livre et du papier », *Dictionnaire historique de la Suisse*.

Syndicat issu de la fusion en 1980 de la Fédération suisse des typographes (FST, née en 1858) et de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonniers (1898) et qui fut absorbé à la fin de 1998 dans le nouveau syndicat des médias Comedia.

La FST est la plus ancienne organisation syndicale suisse. Elle n'accueillit pendant longtemps que des ouvriers qualifiés (typographes et imprimeurs). Son action se limita d'abord à la Suisse alémanique, car il existait d'autres organisations en Suisse romande (1873-1917) et au Tessin (1898-1910). Comme elle refusait d'accueillir les femmes et les ouvriers non qualifiés, ceux-ci créèrent en 1902 une association (Verband der Papier- und graphischen Hilfsarbeiter), qui ne se développa guère et fut répartie en 1926 entre la Fédération suisse des typographes (qui s'ouvrit alors aux femmes), celle des relieurs et la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier. L'Union suisse des lithographes, créée en 1888, voulut monopoliser la représentation des imprimeurs offset, mais elle n'y réussit que brièvement et fut contrainte, après de violents conflits dans les années 1920, de partager son domaine avec la FST.

Les quatre associations graphiques adhèrent à l'Union syndicale suisse, mais les égoïsmes professionnels les empêchèrent longtemps de fusionner. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les typographes syndiqués furent à la fois des gens prompts à se mettre en grève et des pionniers des conventions de travail. Après avoir conclu des conventions collectives locales dès les années 1850, ils furent les premiers à obtenir des accords quasi nationaux (linotypistes en 1906, typographes en 1907). La coopération établie depuis lors n'a que rarement été troublée par des grèves importantes comme celles de 1918, 1922, 1980 et 1994.

Grâce à une bonne organisation, les professionnels qualifiés de l'industrie graphique ont bénéficié pendant longtemps de conditions de travail exemplaires. Cependant, la mutation technologique amenée par la photocomposition déprécia rapidement les anciennes qualifications, surtout dans les années 1970.

La position de ceux qui les détenaient s'affaiblit face aux chefs d'entreprise comme face aux moins qualifiés, engendrant dans les années 1980 d'âpres luttes d'orientation au sein du Syndicat du livre et du papier. Les frontières professionnelles disparurent, si bien que la FST, l'Union suisse des lithographes et d'autres organisations finirent par s'unir en 1998 dans le syndicat Comedia. Depuis le 1er janvier 2011, ce dernier forme avec le Syndicat de la communication le nouveau syndicat de la communication et des médias Syndicom.

# LES TYPOS TROP BIEN ENCADRÉS

"Reprenez le travail dans le calme!" C'est presque une supplication qui était lancée le 29 novembre à midi, après deux heures de débrayage des typographes genevois, par Hans Bräm, le président du Syndicat des typographes de Genève, qui s'épongeait le front en descendant peu après du podium et en soupirant: "Ouf, ça a marché impeccable!". C'est qu'il avait eu chaud, en se lançant derrière sa base dans une forme de lutte qu'il avait tenté de freiner et qu'il a réussi dans une certaine mesure à minimiser.

Car les typos genevois étaient décidés à foncer: ils étaient "à bout de nerfs", le terme employé dans la convocation pour l'assemblée extraordinaire qui devait décider le débrayage n'était pas excessif, et ils étaient libérés en outre du boulet de la paix du travail, le contrat collectif ayant été dénoncé au 31 juillet dernier.

Les licenciements se multipliaient, soit sournoisement, au compte-gouttes, soit massivement, avec l'annonce de la réduction des effectifs de 90 personnes à la *Tribune de Genève/Roto-Sadag SA*, et, sur le plan suisse, le patronat bloquait toute négociation sur l'adaptation au renchérissement par son intransigeance, contraignant le syndicat à renoncer à ce préalable pour accepter l'ouverture des négociations sur la convention collective elle-même.

## De l'avertissement à la lutte.

Pourquoi alors deux heures de débrayage d'avertissement seulement, alors que l'on proclamait la nécessité de se battre contre les licenciements, et qu'au même moment exactement, on entérinait ces mêmes licenciements à la *Tribune de Genève* en signant un protocole d'accord contenant des "avantages" certes nouveaux, mais partiels et vraiment peu coûteux pour l'entreprise?

"Les gars ne sont pas prêts, ils ne veulent pas lutter", entend-on du côté de l'appareil syndical. Mais certains ne se rendent peut-être pas compte que c'est leur propre état d'âme qu'ils tentent d'attribuer à leurs troupes.

En effet, la *Fédération suisse des typographes (FST)*, bien qu'ayant adopté une ligne relativement "dure" dans ses négociations avec la *Société suisse des maîtres imprimeurs (SSMI)* et faisant figure de syndicat de pointe, aux revendications avancées, n'est pas toujours à l'abri des tentations ronronnantes du tapis vert à tout prix et à tout jamais. C'est plutôt sa base, remuante et puissante (séquelle de son organisation corporatiste, l'affiliation à la FST est obligatoire) qui nous le syndicat dans

ses audaces encore réticentes.

Ainsi à Genève, deux courants sont en opposition jusqu'au sein du Comité syndical cantonal: les chefs syndicalistes traditionnels d'une part, comprenant notamment trois membres du Parti du Travail (sur neuf), dont le président Hans Bräm (également membre du Comité directeur du PdT et jeune chef technique dans la boîte où il travaille) et le permanent syndical, le secrétaire Robert Schreiner, et, d'autre part, les partisans d'un syndicalisme réellement combatif, regroupés entre autres autour du *Comité de base de l'imprimerie*. Celui-ci, après s'être créé en opposition totale avec le syndicat et avoir recueilli assez d'audience parmi les typos pour déclencher une grève sauvage au *Journal de Genève* en juillet 1971, a décidé, depuis deux ans environ, de participer activement au débat syndical et de se faire élire sur des positions de lutte au Comité, ce qui a été fait. Là, ses sympathisants luttent pour faire respecter les volontés de la base, qui ne sont pas toujours interprétées avec beaucoup de scrupules lorsqu'elles sont considérées comme "aventuristes".

En effet, pour les cadres traditionnels de la FST et pour le PdT, qui est massivement représenté au comité syndical mais très peu implanté dans les entreprises, la ligne d'action, le travail et toutes les impulsions doivent descendre du sommet vers la base, au lieu d'être le résultat de l'organisation et du débat parmi les travailleurs: c'est le seul moyen pour eux de contrôler et d'encadrer des typos qui, trop souvent déjà, mettent leurs positions en minorité dans les assemblées. Et la ligne, c'est d'éviter les mouvements trop brusques, de décourager les luttes ouvertes, quitte à y adhérer au dernier moment pour les canaliser quand des majorités trop explicites les rendent inévitables, comme lors du débrayage de novembre.

Il faut cependant reconnaître, dans ce dernier cas, que seule l'action conjuguée du *Comité de base de l'imprimerie* et de la section cantonale de la FST a pu donner au débrayage l'ampleur et le succès qu'il a rencontrés: le Comité de base a été le moteur de l'action, en organisant les travailleurs dans les entreprises, et le syndicat, en apportant son appui au mouvement et aux revendications avancées, a apporté une caution importante pour les typos et a encouragé ceux qui se reconnaissent en lui à se joindre à l'arrêt de travail. Des revendications importantes, élaborées à la base, dans les entreprises, ont pu, grâce à la pression des travailleurs, être imposées et figu-

## LES REVENDICATIONS DU 29 NOVEMBRE

Considérant:

- qu'un début de crise économique se dessine aussi dans notre pays;
  - que des entreprises procèdent à des restructurations ou à des compressions;
  - que dans d'autres régions des entreprises ferment leurs portes;
  - que le chômage devient réel,
- les typos sont convaincus qu'une meilleure sécurité du poste de travail doit être obtenue:
- par la diminution du temps de travail sans perte de salaire (quarante heures);
  - par l'interdiction des heures supplémentaires;
  - par l'abaissement de l'âge de la retraite et par l'amélioration des prestations de l'AVS.

Pour éviter le chômage à l'avenir, l'assemblée de la section de Genève de la FST demande:

- le reclassement total de tous les licenciés;
- la création d'une caisse de chômage professionnelle, à laquelle participent principalement les patrons, qui compense la perte de salaire des travailleurs au chômage au moins à 80 pour cent pour une période indéterminée et à laquelle ont droit aussi les étrangers et les frontaliers;
- des négociations locales sur les points revendiqués ci-dessus;
- l'arrêt de tous les licenciements pendant la période des négociations.

\*

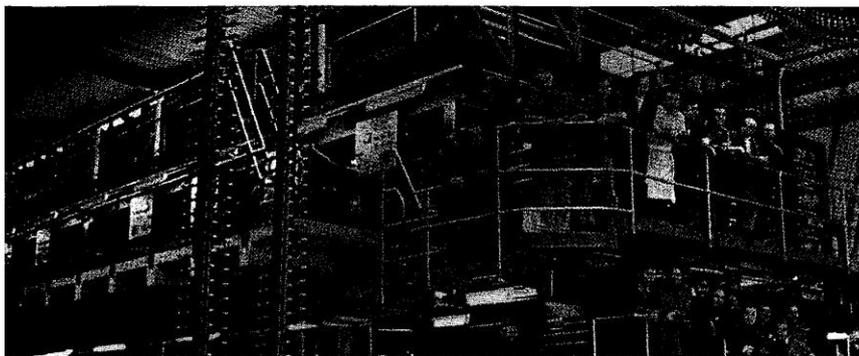
Le 11 décembre, une assemblée extraordinaire des travailleurs de l'imprimerie de Lausanne a adopté une résolution demandant au comité de section d'engager des pourparlers avec la SSMI locale dans le but de conclure un accord sur des revendications similaires.

Les typos lausannois demandent:

1. Sécurité de l'emploi, par la diminution de la durée de travail, sans perte de salaire.
2. Arrêt des licenciements.
3. Reclassement des travailleurs licenciés.
4. Arrêt des heures supplémentaires.
5. Garantie du poste de travail pendant une certaine période aux jeunes ouvriers sortant d'apprentissage, sans préjudice pour les travailleurs plus anciens.
6. Etude de la création d'une caisse de compensation qui permettrait de prendre des mesures préalables pour le reclassement des travailleurs licenciés.

rer dans une résolution votée à l'unanimité, le 29 novembre (voir encadré).

Le Comité central de la FST adopte bien entendu une attitude encore plus prudente que ses comités de sections, et l'écrit même sans vergogne dans *Le Gutenberg*: "Il a donc été décidé à l'unanimité de déléguer quatre membres du Comité central à l'assemblée genevoise (...). La mission de nos



représentants est d'encadrer le mouvement de mauvaise humeur compréhensible afin qu'il ne déborde pas certaines limites. Malgré les menaces publiques de la SSMI, le Comité central apportera par la même occasion son soutien moral à tous ses membres injustement frappés par des licenciements individuels et collectifs". La première, la vraie mission, c'est de venir faire les flics en cas de "débordement", et accessoirement, "par la même occasion", on apporte son soutien ! En outre, on vient certainement aussi exprimer ses réserves au comité local pour sa "témérité" et lui prodiguer des conseils de modération face à l'action directe.

#### De nouveaux licenciements.

Autre exemple : à l'issue de l'assemblée de débrayage du 29 novembre, un camarade a proposé d'ajouter deux amendements à la résolution : l'arrêt de tous les licenciements pendant la période de négociation avec la SSMI et le mandat au comité syndical de riposter à tout licenciement pendant cette période par le déclenchement de débrayages ou de grèves : Bräm et Schreiner ne veulent entendre parler de ce dernier point à aucun prix, ils vont donc l'escamoter dans un grand élan démocratique. Alors que plusieurs typos, avant de repartir à leur travail, ont déjà annoncé qu'ils votaient pour les deux amendements, Bräm soumet au vote la résolution amendée du premier point seulement, exprime son désaccord sur le deuxième point, "qu'il faut discuter et formuler en comité", et affirme qu'on ne votera pas là-dessus ! En fait de formulation, la réunion du comité convoquée pour le lundi suivant sera décommandée, et l'on ne reparlera plus de cet amendement fantôme. Dame, mandater le comité pour lancer des grèves...

D'ailleurs, plusieurs licenciements ont été effectués depuis lors : un chez Typelec, un aux Imprimeries Populaires et un à la... Voix Ouvrière (et peut-être d'autres ailleurs). Et, malgré la résolution du 29 novembre, le syndicat n'a pas bougé.

#### Que s'est-il passé à la Tribune ?

Même attitude à la Tribune de Genève, si bien que le pas en avant dans la mobilisation et l'organisation des typographes qu'a constitué le débrayage est fortement hypothéqué par une défaite : l'acceptation pure

et simple des licenciements.

Le protocole d'accord sur les licenciements négocié entre la direction et la sous-commission du personnel ouvrier, la FST, le syndicat des lithographes et celui des relieurs a été présenté comme la seule solution possible, et l'hypothèse d'entrer en lutte contre les licenciements a été repoussée comme utopique, toujours avec le même prétexte que "les gars ne sont pas prêts".

Il faut dire que la commission ouvrière de la TG est quasi une commission "maison", qui a le soutien de la direction et dont le travail se limite à des entrevues avec le patron, dont le contenu n'est même pas répercuté dans les ateliers. Et sa réélection, prévue pour décembre, a été ajournée à des jours meilleurs, pour éviter un chambardement trop prévisible en ce moment.

Un compromis est acquis et soumis à l'approbation d'une assemblée du personnel, le mercredi 20 novembre; le texte de l'accord est distribué à la hâte, quelques mi-

#### ALLO, POLICE !

Les lithographes genevois ayant exprimé leur solidarité avec le mouvement des typographes, la Société suisse des patrons lithographes a adressé le 25 novembre une lettre aux entreprises genevoises dont sont tirés ces extraits :

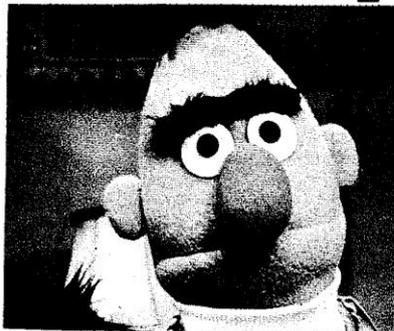
"Vous voudrez bien remarquer qu'une CP est en vigueur et que les membres de l'USL ont ainsi le devoir de respecter la paix du travail. Tout arrêt de travail - même court - constitue une transgression injustifiée des conditions admises.

Veillez donc nous renseigner sans tarder si un membre de l'USL cesse le travail ou ne remplit pas régulièrement les devoirs auxquels il s'est engagé. Aucune manifestation de grève ne sera tolérée. Le cas échéant, les membres de l'USL devront être sommés de continuer le travail. Il faudra éventuellement demander à la police de constater l'arrêt de travail. Celui-ci sera une raison de licenciement immédiat".

nutes avant la réunion. Les opposants, qui soulignent que la revendication des indemnités de départ pour tous n'a pas été satisfaite, sont traités d'extrémistes par la commission ouvrière. Bräm, au nom de la FST, affirme à l'assemblée que le protocole doit être signé immédiatement; c'est le lendemain en effet que doit avoir lieu l'assemblée extraordinaire des typos, qui risquent

de décider le débrayage : si la lutte est engagée, la Tribune refusera de signer l'accord, et cela d'autant plus que les directives de la SSMI à ses membres prônent l'intransigeance. Face à ce discours, les travailleurs acceptent le protocole par 120 voix contre 66.

Ils s'en repentiront. Et cela d'autant plus que pratiquement personne parmi les licenciés ne bénéficie de la fameuse indemnité de départ, qui est accordée seulement aux travailleurs de plus de 33 ans ayant au moins cinq ans dans la boîte. Des typos font remarquer que s'ils avaient eu le temps de lire attentivement le texte et d'en discuter dans les ateliers, ils ne l'auraient pas accepté. Et l'argument-choc du président du syndicat s'effondre : le protocole est finalement signé le vendredi 22 seulement, au lendemain de la décision du débrayage : il est signé par la Tribune de Genève parce qu'il entérine les licenciements, parce que les mesures limitées d'indemnisation ne sont pas une charge financière insupportable pour le patron, parce que les départs ou changements "volontaires", obtenus sous pression, ne sont pas soumis à l'accord, parce que le patron avait tout intérêt à le signer, grève ou pas grève.



#### POUR LA DEFENSE DES ENSEIGNANTS

Un groupe d'enseignants de Genève s'inquiète de la détérioration des conditions de travail qu'il constate. En effet, on a procédé au licenciement de suppléants en juin 1974 (ce qu'on a appelé des "non-réengagements") pour les réengager ensuite pour la plupart, sans garantie d'emploi. D'autre part, le travail d'évaluation des fonctions, décidé en 1968 et commencé en 1970, va donner ses fruits. Il s'agit selon le bureau qui en est chargé d'améliorer les "techniques salariales", mais il faut entendre par là la division accrue du personnel. Enfin, on assiste à une recrudescence du contrôle des enseignants par les directeurs, doyens, etc. Les mesures disciplinaires à prendre contre les élèves sont fortement encouragées.

"Dans l'immédiat ce qui nous paraît important, c'est que les enseignants de tous les collèges et des écoles primaires discutent et viennent discuter les questions que nous posons, afin que nous soyons capables d'envisager ensemble des moyens de prendre en main la défense de nos conditions de travail, partout et chaque fois que cela est nécessaire".

Réunion tous les mercredis à 18 h. 30 au Centre universitaire catholique, 30 rue de Candolle, Genève.

# Orientation sur le développement et les perspectives dans les arts graphiques

## 1. Nos récentes défaites

La reconduction du contrat transitoire de 1972, avec les scandaleux « aménagements » que l'on sait, a engagé les travailleurs de l'imprimerie dans un processus régressif de leurs conditions de travail, de leurs acquis. La disparition de l'article 43 du contrat collectif (mesures en cas de chômage) en pleine période de chômage constitue de plus une brèche dangereuse dans leur dispositif de défense, les laissant à la merci de l'arbitraire patronal et de sa panoplie coercitive.

De défaite en défaite, nous sommes parvenus à un point tel qu'une **mise en cause de la politique suivie jusqu'à aujourd'hui au niveau des instances centrales de la FST s'impose absolument**. C'est pourquoi le comité de la section de Genève, investi de l'appui des militants réunis à plusieurs reprises, et suite aux assemblées qui ont eu lieu dans nombre de grandes entreprises de la place, se propose d'engager la lutte en réponse à la fin de non-recevoir patronal d'une proposition de discussion concernant l'abaissement de la durée du travail mis en premier point des revendications par les membres au cours d'une assemblée générale extraordinaire, en automne 75.

## 2. La cause de nos défaites

Le récent diktat sur le renchérissement et l'ostracisme dont la SSMI fait preuve aujourd'hui au sujet des mesures en cas de chômage illustrent bien le mépris dans lequel celle-ci tient ses « partenaires sociaux » ! Mais si elle peut se permettre cette attitude, c'est bien parce que nous n'avons pas pris toutes les mesures de lutte qui s'imposent sous le prétexte de ne pas compromettre la paix du travail pourtant régulièrement bafouée par le patronat.

## 3. Quels sont les buts du patronat ?

Cet aveuglement débouche aujourd'hui sur une situation cruciale pour les travailleurs : le patronat exploite à fond la récession pour abaisser la masse salariale, tout en accroissant la productivité ; sachant fort bien que les négociateurs syndicaux ne disposent d'aucun moyen pour infléchir cette tendance puisque les instances centrales persistent à considérer la paix du travail comme une finalité, nous cantonnant par là dans une attitude de repli totalement inadéquate.

### Le renchérissement

Déjà la reconduction du contrat transitoire avait permis au patronat de créer une nouvelle catégorie de salariés. Le récent accord sur le renchérissement lui permet encore de renforcer les écarts existants entre les salaires par la compensation non plus selon l'ancien système du point d'indice — qui était déjà très contesté — mais au moyen du pourcentage, se livrant par là à une guerre d'usure qui table sur la lassitude et le sentiment d'insécurité auxquels sont en proie nombre de travailleurs de l'imprimerie pour leur imposer l'inacceptable !

Cette sournoise attaque vise en fait à exercer une **pression par le bas**. La majorité des salaires dans les arts graphiques se situant à 2500 francs environ, le patronat réalise ainsi une substantielle économie puisqu'il faudrait, selon son système, gagner 3300 francs pour être indemnisé au même niveau qu'avec l'ancien système de renchérissement. De plus, il cherche à isoler les catégories supérieures et, à plus ou moins longue échéance, à les **éliminer**, par le biais des licenciements et des réengagements (éventuels) à des conditions inférieures.

### Les nouvelles techniques

Simultanément, l'introduction de nouvelles techniques de composition et d'impression permet aux patrons de réduire encore et les effectifs et la masse salariale. C'est d'ailleurs cette option qui est à l'origine des graves conflits intervenus dans la presse aussi bien en France qu'en Allemagne. En Suisse, cela ne saurait tarder (déjà au « Journal de Genève », malgré « la crise » de puissants investissements sont en cours pour imposer la photocomposition ; Studer élargit aussi ce département ; la « Tribune de Genève » n'hésite pas d'arracher un accord de chômage partiel tout en voulant acheter de nouvelles installations ; Atar S.A. projette d'acheter un nouveau continu dont le prix tourne autour de la bagatelle de 700 000 francs).

## 4. Prendre conscience

Il importe donc au plus haut point que nous prenions conscience de ce très grave problème et que nous considérions enfin la technique non pas comme un **concept neutre**, mais bien comme s'inscrivant, selon l'optique patronale, dans un processus de déqualification en vue d'une **rationalisation de la production** poussée jusqu'à ses extrêmes limites. Le chômage supplémentaire qui ne manquerait pas d'en résulter est une des visées patronales pour briser toute velléité revendicative des travailleurs et renforcer leur soumission.

Il convient donc de considérer les tentatives patronales non pas isolément, mais bien comme faisant partie d'une **stratégie d'ensemble** parfaitement concertée et visant à faire reposer les changements de structures du secteur graphique sur le dos des seuls travailleurs pour le plus grand profit du patronat.

**Les données étant posées, il apparaît que le seul moyen d'assurer à chacun la place de travail qui lui revient de droit est un abaissement de la durée de travail à 40 heures.**

## 5. Les 40 heures, un objectif possible

En fait, les 40 heures ne constitueraient pas une charge insupportable pour les entreprises. Nombre de grandes boîtes travaillent à plein rendement et ont accru considérablement leur productivité depuis l'avènement de la « crise ». Plutôt que d'accepter un abaissement de la durée du travail, elles ont préféré licencier une partie de leurs effectifs et accroître le rendement du personnel restant en une durée de travail maintenue à 43 heures. Cela leur a permis de réaliser des bénéfices accrus tout en baissant considérablement la masse salariale. On peut ainsi percevoir plus clairement la **légitimité des 40 heures** ! Quant aux entreprises moyennes et petites, qui ont parfois de la peine à assurer du travail à leur personnel en 43 heures hebdomadaires, la production pourrait aisément être assurée en 40 heures. Une résorption satisfaisante du chômage pourrait enfin être envisagée.

**La seule « catastrophe » qui pourrait intervenir alors serait la mise en échec du chantage patronal.**

Pour combattre efficacement les « grands desseins » patronaux, il faut donc concevoir et imposer la lutte sur trois points essentiels et étroitement complémentaires.

1. Abaissement de la durée du travail à 40 heures, sans diminution de salaire.
2. a) Refus d'une compensation du renchérissement qui ne vise qu'à accroître des inégalités, au détriment des moins favorisés, et qui tend, à un stade ultérieur, à un nivellement des salaires par le bas.  
b) Augmentation des salaires qui vienne compenser les pertes subies sur les récents accords du renchérissement, 150 francs d'augmentation réelle.
3. Maîtrise des nouvelles techniques et non pas notre asservissement à celles-ci. Maîtrise procédant d'accords contractuels, d'ailleurs abordés dans le contrat collectif et qu'il importe de faire respecter et de compléter ou modifier dans un sens propre à préserver les postes de travail et les salaires. Concevoir enfin ces moyens techniques dans une optique favorable à la diminution de l'horaire de travail, et non plus pour le seul profit des patrons ou comme moyen de pression supplémentaire mis à leur disposition.

**Considérons donc ces revendications comme légitimes et réalisables, et souvenons-nous qu'aucune amélioration de la condition ouvrière n'a été obtenue par des discussions qui ne se fondent pas sur UNE PLATE-FORME DE LUTTE et la lutte elle-même.**

ARTS GRAPHIQUES

**C**onformément à l'ordre lancé par le Syndicat du livre et du papier (SLP), les typographes déclenchaient une grève nationale le 1er décembre dernier. Quelques heures après le début de la grève, on apprenait qu'un accord avait été signé, et que l'ordre de grève avait été annulé. On apprenait aussi que les typos n'avaient pas obtenu grand-chose, c'est du moins ce que vint affirmer à la radio un représentant du patronat. Alors que l'accord du 1er décembre doit être soumis ce vendredi 19 décembre à l'approbation de l'ensemble des travailleurs concernés, nous avons demandé à deux membres du syndicat de nous expliquer ce qui s'était réellement passé le jour de la grève et quel bilan ils tiraient de celle-ci.

Françoise Dériaz, membre du Comité central du SLP et membre de la section de Lausanne, répond à nos questions en compagnie de Charly Barone, délégué genevois à la commission tarifaire du SLP.

**TVB :** • Le 1er décembre, la grève nationale ordonnée par le SLP se déroula semblait-il dans la plus grande confusion. La radio annonçait à midi qu'un accord avait été signé et que la grève était annulée. Le mouvement s'arrêta par endroits et se prolongea dans d'autres jusqu'au lendemain. Que s'est-il passé au juste ?

**Françoise Dériaz :** — En principe la grève nationale aurait dû avoir lieu le 24 novembre. Pour des raisons d'organisation, surtout en Suisse alémanique, elle a été repoussée au 1er décembre. Elle aurait donc dû être déclenchée quatre jours avant la réunion de l'association patronale des arts graphiques, l'ASAG, qui était fixée au 4 décembre. Entre-temps, l'ASAG a avancé d'une semaine sa réunion et nous a proposé de retourner discuter le jour même de la grève. Le SLP a alors demandé à l'ASAG d'avancer cette rencontre, puisque nous avions donné un délai au 30 novembre pour les négociations. L'ASAG ayant refusé, le syndicat était obligé de maintenir son mot d'ordre ou de l'annuler en risquant de casser le mouvement. Le SLP a donc maintenu la grève pour le 1er décembre malgré les difficultés prévisibles.

• Que s'est-il passé à la réunion entre l'ASAG et le SLP ?

**Charly Barone :** — Nous sommes arrivés et avons présenté les cinq points qui restaient dans notre cahier de revendications :

- le problème de la définition des fonctions en relation avec celui des salaires : qui fait quoi et gagne quoi ?
- l'alignement du salaire minimum à 2000 francs, tant pour les hommes que pour les femmes. Cela intéressait surtout les auxiliaires.
- la question du recyclage pour tout le monde, aux frais des patrons et pendant les

# Typos, lendemain de grèves



Les typos n'ont pas obtenu tout ce qu'ils réclamaient, mais leur succès est ailleurs.

heures de travail.

- la protection des "hommes de confiance", c'est-à-dire les délégués syndicaux.
- la durée du contrat collectif que nous voulions limiter à deux ans, pour en faire coïncider l'échéance avec celui des lithographes.

• Et la protection des femmes enceintes ?

**Charly B. :** — Cette question avait dû être abandonnée. L'ASAG est arrivée avec des propositions qui circulaient déjà dans de nombreuses imprimeries du pays, et la discussion a rapidement montré que les patrons entendaient rester sur leurs positions. Cette position de force a provoqué un changement de majorité dans la commission de négociations, puis au comité central du syndicat. Ce changement a abouti à l'acceptation du compromis.

• Comment expliquez-vous ce renversement ?

**Charly B. :** — Il y a eu des pressions très fortes dans les entreprises et surtout en Suisse alémanique. Des lettres individuelles ont été envoyées à chaque travailleur et elles ont probablement été efficaces. A Genève nous étions habitués à de telles lettres et leur effet a été nul. Il y a également eu, dans les imprimeries des journaux zurichois, de véritables appels à la délation des militants actifs.

**Françoise D. :** — Il faut aussi, je crois, remonter plus avant pour expliquer la "confusion" du 1er décembre. Au mois d'avril, le contrat proposé par les patrons avait été assez largement accepté en Suisse alémanique. Sur le plan national, 55 o/o

seulement des travailleurs l'avaient finalement repoussé. Nous savions donc que nous retrouverions ce clivage et que la grève serait difficile. Elle le fut d'autant plus que certains responsables syndicaux, notamment dans la section de Bâle, ne se privèrent pas de faire ouvertement de la propagande contre la grève. Entre le 24 novembre et le 1er décembre, une dizaine de sections suisses alémaniques ont écrit au Comité central en lui demandant de renoncer aux mesures de lutte et de faire appel à l'Office de conciliation, quand bien même cet office avait déjà été jugé inefficace par le Comité central quelques jours auparavant. Nous savions donc que ces sections ne suivraient pas le mouvement.

• Comment la grève a-t-elle été suivie ?

**Françoise D. :** — Dans le Jura, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Fribourg, à Lausanne, sur la Riviera vaudoise et à Genève, la grève a été très bien suivie. La section de Berne a également bien suivi : il y eut une excellente assemblée de grève qui réunit 400 à 500 travailleurs; ils étaient en train d'organiser les piquets pour la nuit quand ils ont appris que l'accord était signé. A Zurich, cela n'a pas si mal marché. A Winterthur, ils s'apprétaient à démarrer la grève le lendemain si les négociations n'aboutissaient pas. Dans toutes les sections la grève a été interrompue en fin d'après-midi quand l'accord a été connu, il était en effet inutile de continuer à faire des piquets de grève dont on savait qu'ils ne serviraient à rien.

• Pourquoi la section de Genève a-t-elle prolongé son action jusqu'au lendemain ?



Mario del

L'assemblée du SLP-Lausanne  
du 14 novembre dernier  
(vote de la trêve).

Charly B. : — Il avait été décidé que l'ordre d'arrêt de la grève serait prononcé par le Comité de grève, qui ne pouvait être réuni en fin d'après-midi, lorsque je vins faire part du contenu de l'accord. Une assemblée étant prévue pour le lendemain matin, nous étions dans l'obligation de l'attendre pour interrompre le mouvement, afin de pouvoir donner des explications aux grévistes. Il y a par ailleurs beaucoup de frontaliers qu'il n'était pas possible de prévenir avant le lendemain. Enfin, les mesures d'intimidation des patrons avant la grève avaient suscité une telle rogne qu'il n'était pas question d'arrêter la grève immédiatement.

• Que pensez-vous du contenu de l'accord ?

Françoise D. : — Actuellement, les patrons essayent par tous les moyens de faire croire que le syndicat est reparti les mains vides et que cette grève était totalement inutile. Mais ce n'est pas vrai. Entre l'accord proposé et repoussé au mois d'avril et celui qui vient d'être signé, il y a une série de précisions qui font toute la différence :

- ★ la reconnaissance des qualifications et des salaires correspondants est beaucoup plus large que dans l'accord du mois d'avril.
- ★ sur la question du droit au recyclage, l'accord marque un net progrès par rapport à ce qui était prévu en avril. Ce droit est maintenant reconnu alors qu'avant les patrons n'avaient jamais voulu en entendre parler. Il a été obtenu que ce recyclage se fera aux frais de l'employeur et "dans la règle" durant les heures de travail. Il est également précisé que le recyclage est "complet", ce qui inclut donc des cours; cela est absolument nouveau.

- ★ en ce qui concerne la protection des

cenciement de collègues pendant des années devant le tribunal arbitral.

Il est certain que cette série d'améliorations n'a pu être obtenue que par la pression exercée par la grève.

• Comment la base a-t-elle perçu cet accord ?

Françoise D. : — Nous avons eu une assemblée de section à Lausanne dans laquelle nous avons montré que cet accord n'était pas l'idéal, mais qu'il représentait le maximum possible dans le rapport de forces actuel. Lors de cette assemblée, certains travailleurs ont dit leur désaccord total avec l'accord, mais les deux tiers environ ont compris que, dans les circonstances présentes, on ne pouvait obtenir plus. Le Comité de Lausanne a donc décidé de recommander le OUI lors du vote du 19 décembre, car un refus signifierait une reprise de l'action, ce qui est impossible en ce moment : les travailleurs vont bientôt toucher leur part de treizième mois, et les entreprises n'ont pas beaucoup de travail.

Charly B. : — A Genève, le Comité de section recommande le NON. Mais il faut noter que cette décision a été prise dans une assemblée au lendemain de la grève, à chaud. L'assemblée recommande qu'une lettre soit envoyée au Comité central pour demander la réouverture des négociations. Nous sommes conscients d'être minoritaires, mais il est bon que les gens qui veulent dire NON puissent le dire.

• Pensez-vous que le syndicat sort renforcé de ce mouvement ?

Françoise D. : — J'ai vu des gens de beaucoup de sections, et de l'avis général on considère l'ensemble comme un succès syndical. La demi-victoire sur le plan des revendications passe en fait au second plan derrière la démonstration de force et d'unité qui s'est dégagée de la grève, dans les endroits où elle a été suivie. Des comités de sections un peu craintifs au départ ont vu que la grève était très bien suivie et qu'il y avait un enthousiasme certain pour ces mesures de lutte.

Ceci dit, au niveau national, il y aura un certain nombre de difficultés, car la lutte entre les deux lignes qui s'opposent dans le syndicat n'est pas terminée. Il y a d'un côté ceux qui veulent à tout prix, même quand il n'y a plus de contrat, maintenir la paix du travail et n'utiliser que la négociation, et de l'autre côté ceux qui estiment nécessaire d'utiliser d'autres armes que la négociation pour obtenir satisfaction. Nous avons déjà donné le ton en disant que les responsabilités devaient être établies, et que le mouvement a permis d'importantes améliorations par rapport aux résultats d'avril. Il est inadmissible que des responsables nationaux et de sections se prononcent ouvertement contre les mesures de lutte décidées par le Comité central. Il y a là un non-respect flagrant de la démocratie syndicale et des décisions prises majoritairement.

• Peut-on parler d'une coupure entre la Suisse romande et la Suisse alémanique ?

tre les deux courants y continue de manière très vive alors qu'il est pratiquement résolu ici. Il est beaucoup plus difficile de soutenir la grève en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

Françoise D. : — Je ne crois pas que cela affaiblisse le syndicat. Le fait de préciser les points de désaccord est en soit un renforcement; ces désaccords existaient avant la grève et n'ont été gu'attisés par celle-ci. L'affrontement auquel on arrive aujourd'hui était inévitable. La question est de savoir lequel de ces deux courants l'emportera.

• D'une manière beaucoup plus générale, comment pensez-vous que le syndicat pourra faire face aux changements technologiques en cours, changements inévitables et qui lui échappent totalement ?

Françoise D. : — Le syndicat n'est naturellement pas contre le progrès technique, il veille uniquement à ce que celui-ci ne soit pas contraire aux intérêts des travailleurs. Il nous faut trouver un certain nombre d'aménagements chaque fois que se présente une nouvelle technologie dans la branche. Le grand problème, c'est la suppression des emplois, et nous n'avons pas encore toutes les réponses syndicales à cette suppression qui se fait en douceur, petit à petit. Il y a naturellement la baisse du nombre d'heures de travail ou la retraite anticipée, mais cela ne suffit pas.

• Que défend le syndicat face à la déqualification de plus en plus générale du travail ?

Françoise D. : — Face à cela nous proposons la polyvalence, bien que nous ayons à l'égard de celle-ci d'importantes réserves, car elle transforme le travailleur en homme à tout faire. Mais il est absolument nécessaire pour son équilibre personnel de ne pas passer toute sa journée sur un clavier (là, tout à fait d'accord ! ndlc), devant un écran ou sur une table de montage.

Charly B. : — La polyvalence peut aboutir à la formation d'équipes dans lesquelles les travailleurs effectuent des rotations, ce qui permet de lutter contre la monotonie. Mais ces revendications devraient être discutées par les travailleurs eux-mêmes, et il faut reconnaître que l'on n'en est pas encore là. C'est ce qui me fait dire que le syndicat est sur la défensive, car il réagit face aux nouveautés techniques, mais n'a pas encore de programme de rechange. Et de toute manière, les typos ne peuvent agir seuls. Il faut tenir compte du fait que nous ne sommes qu'une branche des arts graphiques et qu'il y en a d'autres : les lithos, les relieurs.

Françoise D. : — C'est ce qui nous amène à vouloir la fusion avec le syndicat des lithographes et à réclamer une convention collective commune aux deux secteurs. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'en réalité, les uns et les autres font, au moins en partie, le même travail.

Propos recueillis par Alec Feuz